

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUARTIDI 14 Vendémiaire.

(Ère vulgaire)

Dimanche 5 Octobre 1794.

ESPAGNE.

*Extrait d'une lettre de Fontarabie, du premier vendémiaire,
(22 septembre vieux style.)*

Les forces des François s'augmentent tous les jours dans la Biscaye. Les habitans de cette province partagent, pour ainsi dire, l'inertie du gouvernement castillan qui ne semble prendre aucune part à l'invasion actuelle. En vain les prêtres essaient de réveiller l'esprit religieux en nous annonçant que les républicains se disposent à pousser leurs conquêtes dans la Galice, où le trésor de Saint-Jacques de Compostelle pourroit bien devenir leur proie. Ce malheur, tout prévu qu'il est, n'affecte presque point nos habitans.

Ils voient avec indifférence un corps de 10,000 François se disposer à marcher sur Bilbao, & menacer ce port d'une invasion prochaine. S'il faut en croire d'autres avis, un second corps d'armée française va faire le siège de Pampelune, & nous ne sommes pas sûrs que par les Pyrénées-Orientales, les républicains ne soient à la veille de pénétrer dans la Catalogne; de sorte que le démembrement de la monarchie espagnole s'opère avec un ordre vraiment incroyable.

Quel est donc, disent nos vieux politiques, l'effet admirable que notre ministre s'étoit promis de ses liaisons avec l'Angleterre? Cette puissance nous enlève à-la-fois nos vaisseaux, nos hommes & nos trésors, tandis qu'elle laisse nos ports à la merci des François, ainsi que nos provinces. Que fait la cour pendant cette double calamité? on assure qu'elle est livrée uniquement à un profond repentir; mais si ce repentir est aussi vrai qu'il doit l'être, pourquoi ne se hâte-t-elle pas de réaliser les bruits qui ont couru un moment qu'elle alloit se rallier à la république française? Ce bruit étoit si acéré dans toute la Navarre, la Biscaye, les deux Asturies & la Galice, que c'est à lui qu'on attribue l'espece de satisfaction avec laquelle nous avons accueilli les républicains français.

AUTRICHE.

De Vienne, le 10 septembre.

Le marquis Luchisini, l'un des plus ingénieux politiques

que l'Italie ait infanté, & qui s'est perfectionné dans l'art diplomatique sous Frédéric-Guillaume, a enfin réussi à prouver à notre cabinet la nécessité de prendre un intérêt dans l'affaire de la Pologne. Il a exposé, avec beaucoup de feu, que les peuples des états héréditaires avoient besoin d'être détournés par une guerre quelconque de ce penchant vers la liberté qui se manifeste en Hongrie, en Gallicie, en Transilvanie, & dans d'autres provinces.

Notre cabinet a été entraîné par ces raisons supérieures; en conséquence, il a chargé le général Schutz de se mettre à la tête d'une armée autrichienne qui se trouve aux environs de Body, & de faire avec elle une invasion en Pologne. Ainsi nous voilà acteurs en chef dans une seconde guerre contre la liberté. La première jusqu'ici n'a pas trop réussi, & ne se continue qu'à l'aide des guinées d'Angleterre. On ignore si des roubles de Russie viendront à l'aide de la seconde. Quoi qu'il en soit, la cour a fait faire de nombreuses arrestations dans tous les états héréditaires de gens qu'on dit être suspect, mais seulement à l'égard du lieu de leur habitation; car ils cessent de l'être dès le moment qu'ils s'enrôlent sous les drapeaux François, où ils sont reçus comme d'excellens sujets. Si cette méthode étoit une sorte de presse inspirée par les commissaires anglais qui surveillent ici l'exécution du dernier marché de soldats conclu avec l'Angleterre, il faut convenir que rien ne seroit plus propre à détruire le peu d'affection qui peut rester encore à certains peuples pour leurs rois.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 8 vendémiaire, (29 septembre, vieux style.)

L'armée de Sambre & Meuse poursuit sa marche victorieuse vers le Rhin, & force les Autrichiens à se replier devant elle avec une précipitation incroyable. Toute l'artillerie & les équipages de l'armée ennemie ont été renvoyés au-delà du Rhin, & tout annonce que cette armée elle-même ne tardera pas à en faire autant. Pendant ce tems-là, l'aile gauche de l'armée de Sambre & Meuse, commandée par le général Kleber, resserre de plus en plus Maëstricht. Une multitude de pionniers sont employés aux retranchemens devant cette forteresse, qui s'avance avec une diligence étonnante. Une énorme quantité de grosse artillerie & de munitions de guerre de toute

espèce, sont envoyées par bateaux pour se rendre devant Maëstricht.

Quant à l'armée du général Pichegru, il paroît, d'après ses mouvemens, que son projet est de se mettre entre Bois-le-Duc & l'armée angloise & hollandaise réunie, afin de donner par ce moyen la facilité au général de division Souham, de former entièrement l'investissement de cette place.

Malgré l'opiniâtreté du ministère anglois à vouloir engager la coalition à continuer une guerre si malheureuse pour elle, cependant tôt ou tard il faudra que Pitt renonce à l'espérance de conserver ce que la trahison lui a livré aux Indes Occidentales. La Corse est sur-tout le principal motif de cette obstination; mais Pitt & Greaville doivent voir assez clairement que les nouvelles conquêtes faites par les républicains vers la Hollande & le Rhin, sont autant de gages de la restitution des colonies & autres possessions françaises.

Aujourd'hui il est passé par cette ville beaucoup de grosse artillerie qui se rend devant Maëstricht.

F R A N C E.

D É P A R T E M E N T D U F I N I S T È R E.

Les représentans du peuple près les ports et côtes de Brest et de l'Orient, à la convention nationale. De Brest, le 5 vendémiaire de l'an troisième de la république française.

C I T O Y E N S - C O L L È G U E S,

Deux peuples unis par les liens de la liberté & de la fraternité, se feront toujours un devoir de prouver que la bienfaisance & l'humanité sont des premières vertus républicaines.

Une prise anglaise, faite par une de nos frégates, a coulé à une grande distance des côtes; cinq de nos concitoyens sont parvenus à se sauver dans un canon, & après avoir éprouvé pendant plusieurs jours les horreurs d'une mort presque certaine, la faim, la soif & tous les maux attachés à leur cruelle position, ils ont fait rencontre d'un bâtiment américain qui venoit de Bordeaux & s'en retournoit à Baltimore. Le capitaine, nommé Robin, a prodigué à nos frères tous les secours possibles, en vêtemens & en vivres, & s'est détourné de sa route pour les ramener ici. Ce capitaine & son équipage ont accompagné cet acte de vertu des témoignages les plus sincères de leur attachement aux républicains français.

Salut & fraternité.

Signés, TREHOUART, FAURS.

De Paris, le 14 vendémiaire.

On écrit d'Angers, en date du 8 vendémiaire, que le représentant Guiardin s'occupe des mesures les plus propres à détruire promptement les brigands. Il a déjà parcouru les postes du Pont-de-Cé, d'Erigne & des îles de Chalonnès; il brave tous les périls, & il a essuyé des coups de fusil de la part des brigands. Au poste des îles de Chalonnès, il a continué ses opérations & il a couché dans sa chaloupe canonnière; à son retour il a assisté à la séance de la société populaire & il a monté à la tri-

bune chaque fois qu'il s'est présenté une occasion d'éclaircir nos concitoyens sur leurs droits & sur leurs devoirs: il a répondu à toutes les demandes qui lui ont été faites, & la société voit dans ce représentant, un homme véritable du peuple, occupé uniquement du désir de contribuer à tout ce qui peut opérer son bonheur & sa tranquillité.

Le citoyen Canclaux vient d'être nommé général en chef de l'armée de l'Ouest, & va partir pour sa destination.

Les élèves de l'École de Mars, au nombre d'environ trois mille, ont fait, le 10 de ce mois, dans la plaine à gauche du camp des Sablons, un grand exercice à feu. Il y a eu des marches, des évolutions, des attaques feintes de toutes armes. On les a vus successivement mettre en ordre de bataille, s'avancer en tirailleurs, former des colonnes, des bataillons carrés, faire retraite en échelons; la cavalerie figurer des charges; les piquiers lui offrir un mur inébranlable; l'artillerie de campagne suivre tous les mouvemens, & par la célérité de ses manœuvres, donner une idée des terribles effets qu'elle produit dans les combats.

La plaine étoit bordée de toutes parts d'un grand nombre de citoyens qui manifestoient leur satisfaction de la bonne exécution, leur admiration des progrès des élèves & se livroient en même-tems à l'intérêt de voir préparer des défenseurs à la patrie.

On prépare avec la plus grande activité les moyens de faire avancer nos troupes sur le territoire ennemi, afin qu'elles puissent prendre leurs quartiers d'hiver. Le zèle & le patriotisme des représentans du peuple auprès des armées, le courage des généraux secondant avec succès les travaux & les opérations du comité de salut public.

Parmi les nombreux écrits qui circulent toujours avec beaucoup d'activité, on distingue une adresse de cinq ou six représentans du peuple détenus à la maison d'arrêt dite des Ecossais, à leurs collègues siégeans à la convention nationale. Il est vraisemblable que ceux qui sont disséminés dans les autres maisons d'arrêt, présenteront des réclamations semblables, que la convention fera juger ou prononcera elle-même sur cette grande affaire. Le public lit cette adresse avec curiosité.

Quelques gens chagrins ou sévères semblent regretter que la liberté existante de la presse ne produise pas encore tous les bons effets qu'on s'en étoit promis. Ce n'est pas qu'il ne paroisse suffisamment d'écrits; mais on desire qu'ils fussent dirigés plus particulièrement vers les grands objets d'utilité générale, qu'ils fussent faits de grands pas vers le perfectionnement de l'ouvrage de la liberté publique, qui est l'unique but d'un bon gouvernement républicain. La plupart des écrits tendent bien à ce but; car on y arrive aussi en débarrassant la voie politique des intrigans qui l'obstruent par ignorance, par égoïsme, par cupidité, ou autrement; mais on éprouve à la lecture de ces écrits, qu'il est plus aisé de faire le tableau des maux actuels, que de composer une table raisonnée des remèdes qu'il convient d'y appliquer. Les intéressés & les croupions des calamités de détail dont se compose le mal-aise général, mettent tant d'artimonie dans leurs clameurs, y joignent même quelquefois des menaces si prononcées contre ceux qui veulent éclairer leurs concitoyens, qu'il n'est pas

étonnant que des esprits mûris par les réflexions & par l'âge ne se livrent, avec une certaine sécurité, à partager les travaux de Papostolat si noble de la vérité. Mais cette sécurité ne tardera pas à naître, à la vue de l'attitude ferme que prend la convention devant les clameurs inconsidérées des oppresseurs de la pensée.

CONVENTION NATIONALE.

Les représentans du peuple près l'armée du Nord.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Nous vous annonçons la prise importante du fort de Crève-Cœur, sur la Meuse, une des principales clefs de Bois-le-Duc, avec laquelle nous serons maîtres de l'inondation. Nous joignons à notre lettre la capitulation. Cinq milliers de poudre, & la terreur dans Bois-le-Duc, sont le résultat de la reddition de ce fort. Cette prise importante par les suites qu'elle doit avoir, est sur-tout due à l'audace du général de Division Delmas, qui a déployé avec beaucoup de supériorité les armes morales & physiques. Croiriez-vous qu'il a attaqué cette place avec des pièces de bataille ? Aussi a-t-il ouvert la tranchée à quatre-vingt toises du glacis, & le cheminement s'est fait avec l'audace républicaine dont il donne l'exemple aux troupes qu'il commande. C'est encore lui qui a pris un fort à deux cent cinquante toises du corps de la place de Bois-le-Duc, dont il a franchi les palissades à cheval, & a été suivi de huit régimens de hussards. Pitt, Cobourg, York & Guillaume n'approuveront pas sûrement cette manière de se rendre maîtres des places ; ils ne la trouveront pas dans leur livre de tactique ; mais il n'est donné qu'à l'audace républicaine & française de franchir avec succès les bornes de l'art.

Signés, Bellegarde & Lacombe-St-Michel.

Capitulation pour le fort de Crève-Cœur.

Art. I. La garnison sortira demain avec les honneurs de la guerre, déposera ses armes après avoir passé le glacis, & passera la Meuse en face du fort, après avoir prêté le serment de ne porter les armes contre la république française, qu'après avoir été individuellement échangés.

III. L'artillerie, les munitions, les magasins & arsenaux seront inventoriés demain matin & livrés aux commissaires de la république par ceux à qui l'administration en est actuellement confiée.

III. Tous les papiers, plans & mémoires existans dans le fort, qui y sont relatifs, ou à toute autre place, seront également remis aux officiers de génie en artillerie, qui seront chargés de les inventorier.

IV. Les troupes de la république française entreront cette nuit dans l'ouvrage à corne ; à trois heures, une compagnie de grenadiers occupera l'issue principale du fort.

V. Les commissaires des guerres & autres employés aux administrations, n'étant pas sensés porter les armes, pourront rentrer chez eux & vaquer à leurs fonctions, sans être sujets à l'échange.

VI. Les officiers emporteront leurs effets & conserveront leurs épées ; les soldats emporteront leurs havresacs seulement ; le commandant pourra également faire

emporter les meubles qui lui appartiennent personnellement.

Le général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, au comité de salut public.

CITOYENS-REPRÉSENTANS,

La Union a voulu s'approcher de Bellegarde lorsqu'il n'étoit plus tems. Le cinquième jour des sans-culotides, il fit avancer sept mille hommes sur notre avant-garde ; il porta également sur notre gauche, de gros détachemens d'infanterie & de cavalerie ; & à la pointe du jour il nous attaqua pour s'emparer d'une position intermédiaire qu'il croyoit avantageuse à son armée ; il y trouva pour son malheur, quelques bataillons de nos chasseurs, qui justifiaient bien leur dénomination ; & qui, après quelques heures d'engagement très-chaud, mirent en déroute tout ce gibier espagnol.

Les détachemens de notre centre & de notre gauche eurent le même succès vis-à-vis des colonnes qu'ils combattirent. Nos chasseurs ont pris à l'ennemi quatre pièces de canon & quelques autres effets ; & par-tout il a été repoussé dans ses retranchemens jusques sous le feu de nos batteries. Sa perte en général, est évaluée à 600 hommes laissés sur le champ de bataille ; nous avons eu 50 blessés & quelques morts à proportion.

Je ne dois pas vous laisser ignorer un trait qui fait honneur à l'humanité, & que je n'ai pas manqué de récompenser au nom de la république. Un garde-valonne, liégeois de naissance, déserta au milieu du combat, passe à côté d'un de nos frères blessés. Viens, lui dit-il, camarade, avec moi ; ils te tueront si tu restes ici. Il le charge aussitôt sur ses épaules, & le porte pendant plus d'une heure, pour gagner l'ambulance. Ce vertueux liégeois est bien digne de la liberté que nous avons donnée à sa patrie ! Tous les déserteurs qui nous arrivent en très-grand nombre démontrent, d'une manière bien touchante, le plaisir qu'ils ont de se trouver avec des hommes libres ; je crois qu'il ne resteroit pas un soldat au tyran de Madrid, s'ils voyoient tous l'accueil que nous faisons à leurs camarades.

Salut & fraternité.

Signé, DUGOMMIER.

Suite de la séance du 12 vendémiaire.

Présidence d'ANDRÉ DUMONT.

La convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités réunis de salut public, de sûreté générale & de législation, décrète ce qui suit :

Art. I^{er}. La convention approuve les mesures prises par les représentans du peuple dans le département des Bouches-du-Rhône, la création de la commission militaire formée par leur arrêté du 5 de ce mois, & la nomination des membres qui la composent.

II. Le comité de salut public est chargé de faire porter à Marseille les forces suffisantes.

III. Les gendarmes qui étoient à Marseille sont licenciés ; les représentans du peuple feront arrêter, traduire à la commission militaire & juger tous ceux qui ont pris part à la rébellion : ils donneront des renseignemens sur ceux qui ont bien rempli leur devoir, afin qu'il y ait pourvu à leur remplacement.

IV. Les représentans du peuple sont aussi chargés de

prendre toutes les mesures nécessaires contre ceux des canonniers qui n'ont pas rempli leur devoir.

V. La convention déclare qu'elle est satisfaite de la conduite du général Villemaret, & que le premier bataillon des Gravillers, le quatrième de l'Ardèche, celui d'Apt, le troisième de Vaucluse, celui de Nyons, le huitième des Bouches-du-Rhône, & le dépôt du premier régiment d'hussards, ont bien mérité de la patrie.

VI. Le présent décret sera inséré au bulletin & porté à Marseille par un courrier extraordinaire.

La lecture des dépêches venues des armées & de Marseille, avoit été précédée d'une discussion intéressante & vive sur les manœuvres des agitateurs dans diverses sections de Paris. Des citoyens de la section Lepelletier ont donné lieu à ces débats : ils ont dénoncé quelques scélérats qui, par d'horribles vociférations & les propos les plus séditieux, ont comprimé les citoyens par la terreur, dans l'assemblée du 10 vendémiaire ; & ont empêché que la section arrêtât une adresse de félicitation à la convention nationale : ces individus vouloient que l'on félicitât les jacobins exclusivement.

Après avoir entendu cette adresse énergique, la convention décrète que le nommé Chrestien, ex-juré au tribunal révolutionnaire, & ex-cafetier, de la section Lepelletier, qui assista à la séance des Jacobins, le 9 thermidor, sera sur-le-champ mis en état d'arrestation ; & que les scellés seront apposés sur ses papiers.

Thuriot trace avec force les caractères qui distinguent les continuateurs de Robespierre : ceux qui veulent nous faire conquérir l'univers pour nous rendre odieux à toutes les nations ; ceux qui appuient le système de la terreur, qui ne veulent pas le règne de la justice ; qui veulent qu'en gémissant dans les fers on crie *vive la liberté* ; qui ont pillé & opprimé leurs concitoyens, sont les agens de la faction, & les agitateurs qu'il faut punir.

Sur la proposition de Thuriot, accueillie par des applaudissemens universels, la convention décrète que le tribunal révolutionnaire continuera l'instruction sur la conspiration de Robespierre, & que le comité de sûreté générale fera parvenir les pièces qu'il a à ce sujet, à l'accusateur public près ledit tribunal.

La section du Contrat-Social a été agitée par Clémence & Marchand, dont la convention avoit décrété la mise en liberté : ces deux scélérats ont empêché qu'on ne lût le rapport de Lindet dans cette section, & ont arraché une approbation de l'infâme adresse de Dijon. Clémence & Marchand seront mis en arrestation, & les scellés apposés sur leurs papiers.

La section de Guillaume-Tell a été agitée aussi par quelques brigands, qui seront saisis & livrés aux tribunaux.

Laporte dénonce une caste nouvelle qui veut s'enrichir des dépouilles des autres, une nouvelle race de Vendéens & de Chouans, qui veulent nous ramener à la tyrannie par le régime des assassins : c'est dans les ci-devant comités révolutionnaires qu'il pense que se trouvent ces nouveaux ennemis, partisans de Robespierre : il en excepte un grand nombre d'hommes de bonne foi qui faisoient partie de ces comités.

Bourdon de l'Oise observe aussi que ces comités ont été le théâtre des brigandages, & l'atelier des assassinats judiciaires : il annonce que le comité de sûreté générale a fait arrêter le comité révolutionnaire tout entier de la section du Bonnet-Rouge, & l'a fait traduire au tribunal

criminel du département de Paris, comme voleur & brigand : on a trouvé dans les registres de ce comité onze pages déchirées, plusieurs ratures, & des arrêtés intercalés.

Dans la séance du 2 vendémiaire, Legendre avoit tonné contre les chefs d'une nouvelle faction, en indiquant d'une manière indirecte ce qu'il appelloit les *lieutenans* des conspirateurs : aujourd'hui, il s'explique ouvertement ; il dénonce Billaut-Varennes, Barrère & Collot-d'Herbois, comme les courtisans de la tyrannie à laquelle nous n'avons échappé que par l'influence du génie tutélaire de la liberté ; il dénonce ces trois hommes comme le centre auquel se rattachent encore les nouveaux conspirateurs & d'où partent les agitations actuelles. Par une éloquence franche, véhémente, terrible, Legendre obtient de vifs applaudissemens : il ne prend néanmoins aucune conclusion — Clauzel & plusieurs autres membres appuient Legendre.

Les trois membres dénoncés montent successivement à la tribune : Barrère se défend avec modestie, il laisse percer quelque émotion ; il invoque, sur un point, le témoignage de son collègue Fréron ; il explique les éloges qu'il a donnés à Robespierre jusqu'au 7 thermidor inclusivement.

Collot-d'Herbois est calme ; il divise d'une manière heureuse sa justification ; il s'anime quelquefois, mais c'est pour toucher l'ensemble de ses auditeurs, sans réveiller aucun ressentiment personnel : il estime celui qui l'a accusé ; il se dévoue, si sa mort peut être utile à la patrie. Au reproche d'avoir six mois gardé le silence sur Robespierre, il répond que chaque membre de la convention pouvoit, avec moins de danger qu'un membre du comité, éclater contre le tyran, & rappeler d'un mot toute la puissance de la représentation nationale, ainsi que l'a fait Tallien.

Barrère avoit inspiré quelque pitié ; Collot-d'Herbois inspire de l'intérêt, en provoquant un examen sévère de sa conduite. Billaut-Varennes veut montrer de la dignité, il n'a que de la sécheresse ; il invoque le témoignage de Lindet, de Carnot & de Prieur, de la Côte-d'Or, ses collègues au comité : ce témoignage est favorable aux trois dénoncés.

Tout-à-coup l'on voit Cambon s'agiter avec fureur : ce membre épuise en un moment tous ses moyens physiques. Il nous semble qu'il a voulu attaquer la journée du 31 mai, & qu'il a dénoncé Danton comme le machinateur de cette glorieuse journée. Le piège étoit grossier ; personne n'y a été pris. Cambon n'a produit aucun effet.

La convention décrète qu'il sera créé une commission pour examiner les griefs imputés aux trois membres. — De grandes agitations se manifestent dans l'assemblée ; l'appel nominal est demandé par les opposans & accepté avec la même chaleur par les autres. — Bréard parle du salut de la patrie, de l'union de tous les membres ; il est écarté : tout le monde se rallie aux principes de prudence, & l'ordre du jour est décrété.

Séance du 13 vendémiaire.

Pelet, Thirion, Dubois-Crancé & Bourdon de l'Oise, parlent sur l'épuration des sociétés populaires, & notamment de celle des jacobins de Paris. Cette affaire est renvoyée aux trois comités de salut public, de sûreté générale & de législation.